

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VERZEILLE DU 22 SEPTEMBRE 2026 N°600 /2026**

Nombre de Conseillers en exercice : 11 Nombre de membres présents : 11	Vote par procuration : 0 Convocation du 17/09/2026
---	---

Présents : Alain COSTESEQUE, Jean-Claude GARROUSTE, Patrick DECHAPPE, Rose Marie COSTESEQUE, Fatima TAHAR , Frédéric AUDIER, Emilie CAZANAVE, Sandrine SARDA, Rosalie PORTELA, Teddy SADAQUI, Gwen ROGER.

Secrétaire de Séance : Sandrine SARDA.

Le vingt-deux septembre deux mille vingt-six le Conseil Municipal de la Commune de Verzeille, dûment convoqué, s'est réuni en mairie sous la Présidence de Monsieur Alain COSTESEQUE, Maire.

OBJET : Approbation de la convention d'un service de fourrière

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la caducité de la convention signée le 1er janvier 2021 avec la SARL GDP Garage de la Plaine à Cavanac – 11570.

Il propose la signature d'une nouvelle convention avec la SARL GDP Garage de la Plaine à Cavanac.

La convention a pour but de fixer les conditions d'enlèvement, de gardiennage, de rétrocession et éventuellement de destruction de véhicule en infraction avec le Code de la Route (stationnement abusif, stationnement entravant la circulation, stationnement gênant...) et en infraction avec le Code de l'Environnement (véhicules réduits à l'état d'épaves).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité décide:

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec la SARL GDP Garage de la Plaine, et tout document y afférent.

AINSI FAIT ET DELIBERE EN MAIRIE LES JOUR MOIS ET AN SUSDITS PAR LES MEMBRES PRESENTS QUI ONT SIGNE AU REGISTRE.

En mairie le 22/09/2026

Le Maire,

Monsieur Alain COSTESEQUE



Monsieur le Maire informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication par courrier postal (6, rue Pitot 34063 MONTPELLIER Cedex 2 ; téléphone : 04 67 54 74 10) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr/>.

Visa de la préfecture :

